



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Internet address: <http://www.epp-ed.org>

31/01/2007: Services de paiement : mettre fin à l'incertitude juridique - Jean-Paul Gauzès, Député européen (UMP, PPE-DE, F)

Lors de la visite de la délégation de la Commission économique et monétaire du Parlement européen à Berlin, en novembre dernier, le Député européen UMP Jean-Paul Gauzès avait rencontré le Ministre fédéral des finances, et avait appelé son attention sur le projet de directive services de paiement en cours d'examen par le Conseil des Ministres.

En effet, le rapport a été adopté par la Commission des affaires économique et monétaire du Parlement le 12 septembre 2006.

Or l'industrie a besoin de connaître le régime juridique qui doit désormais s'appliquer aux paiements et des investissements importants sont à réaliser pour la mise en œuvre.

Au cours de l'audition du Ministre par la commission économique, Jean-Paul Gauzès a tenu à le remercier de l'action que mène actuellement sous son impulsion la Présidence allemande. Le calendrier devrait pouvoir être tenu pour une adoption en première lecture.

Jean-Paul Gauzès a toutefois rappelé que le rapport de la commission, dont M. McCreevy vient de reconnaître qu'il constitue une bonne base de travail, a été adopté à l'unanimité moins une abstention.

Il reflète donc bien les positions du Parlement sur les points essentiels du projet de directive. Cela signifie clairement qu'un accord ne peut être trouvé en première lecture que si la position du Conseil et la position du Parlement sont assez proches au moment où s'engagera le trilogue.

S'agissant du titre II relatif aux établissements de paiement, qui semble faire encore débat, Jean-Paul Gauzès a souligné que le Parlement est attaché à la sécurité des transactions pour la protection des consommateurs et au respect d'une concurrence loyale entre les établissements de crédit et les nouveaux intervenants ce qui signifie d'une part un contrôle proportionné et d'autre part l'absence de faculté d'octroi de crédits non liés à des opérations de paiement.

Pour toute information:

Jean-Paul Gauzès, Député européen - Tel : + 322 284 57 00

A. Ripoll - Service de Presse PPE-DE - Tél : + 32475 85 62 90

Le site internet des Euro-Députés UMP : <http://www.umpeurope.eu>